Reset ? REMARQUE: Vous pouvez remplir ces champs pour l'impression, mais ne peut pas enregistrer les valeurs ici

Île-du-Prince-Édouard CANADA

Finances, Énergie et Affaires municipales
Imposition et registre des biens

Inscription en ligne à l'évaluation municipale et aux impôts fonciers à payer

Expédiez à :
Finances, Énergie et Affaires municipales
Imposition et registre des biens
C.P. 1150, Charlottetown (î.-P.-É.) C1A 7M8
Tél : (902) 620 3070 Fax : (902) 368 6584

Livrez à :
95, rue Rochford
Immeuble Shaw, 1er étage
Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 3T6
ou à tout centre Accès Î.-P.-É.

Site Web : ***www.taxandland.pe.ca***
Courriel : *taxandland@gov.pe.ca*

Accès à l'information et protection de la vie privée

Les renseignements personnels apparaissant dans le présent formulaire sont recueillis en vertu de l'article 31(c) de la *Freedom of Information and Protection of Privacy Act* (loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée) et serviront à l'administration et à l'application de l'impôt. Toute question concernant la collecte et l'utilisation de ces renseignements peut être soumise au directeur des Services ministériels et de l'administration de l'impôt, C.P. 2000, Charlottetown, PE C1A 7N8, 902-368-5137.

Section A – Renseignements sur la municipalité

_____
Nom de la municipalité

_____ _____ _____ _____
Adresse municipale *Ville, village* *Province* *Code postal*

_____ _____ _____
Nom de l'administrateur municipal *Téléphone* *Courriel de l'administrateur*

Section B – Utilisateurs désignés

Énumérez ci-dessous les personnes de votre organisme (y compris l'administrateur municipal s'il ou si elle est un administrateur) qui auront accès en ligne à l'évaluation municipale ou aux impôts fonciers à payer. (Au besoin, joindre une feuille supplémentaire.)

L'administrateur municipal recevra par courriel les codes de nom de l'utilisateur et de mot de passe pour les personnes nommées ci-dessous, et les distribuera en conséquence. Aux fins de sécurité, les utilisateurs doivent changer leur mot de passe par défaut une fois qu'ils auront accès à la présente demande.

Si les renseignements apparaissant ci-dessous sont modifiés, veuillez communiquer avec Imposition et registres des biens immédiatement.

*Nom :*_____ *Courriel :*_____

*Nom :*_____ *Courriel :*_____

*Nom :*_____ *Courriel :*_____

*Nom :*_____ *Courriel :*_____

Section C – Certification

Je certifie que les renseignements fournis ci-dessus sont corrects à ma connaissance. Je consens à toutes les modalités définies à l'annexe A **(à l'endos)** qui s'appliquent sur acceptation de la présente demande par Imposition et registres des biens.

_____ _____
Nom de l'administrateur ou du représentant de la municipalité *Titre*

_____ _____
Signature *Date*

À usage interne seulement

Reçu par :_____ État de la demande : Approuvée ❑ Refusée ❑

Date de réception :_____ N° de compte :_____

Signature du directeur :_____ Date d'activation :_____

English version also available

Page suivante

Annexe A
Modalités de l'entente

1.0. Évalutation municipale et données sur les impôts fonciers à payer

La Division de l'Imposition et des registres des biens du Finances, Énergie et Affaires municipales (ci-après nommée la « Division ») consent à fournir l'accès en ligne à l'évaluation municipale et aux impôts fonciers à payer (ci-après nommés les « Données numériques »). On prévoit mettre à jour les fichiers d'évaluation chaque semaine, et les fichiers d'impôt chaque mois; Toutefois les mises à jour ne sont pas garanties, et nous avisons toute personne désignée par la municipalité pour utiliser la présente demande (ci-après nommée l'« Utilisateur » de se référer à la date du rapport pour confirmer à quel moment la mise à jour a été faite. Les Données numériques représentent les dossiers appropriés de la Division. La Division décline toute responsabilité pour les erreurs et les omissions.

2.0 Processus d'inscription

Lorsque l'Utilisateur accepte les modalités de la présente entente en la remplissant et en la signant, il recevra des codes de nom d'utilisateur et de mot de passe aux fins d'accéder aux Données numériques.

3.0 Propriété

3.1 La Division conserve l'unique propriété des Données numériques.

3.2 L'Utilisateur aura le droit illimité, mais non exclusif, d'utiliser les Données numériques et, dans le cas d'une société, ce droit ne s'étendra pas aux sociétés affiliées de l'Utilisateur.

3.3 L'Utilisateur ne peut pas donner, louer, vendre ou rendre les Données numériques autrement disponibles à d'autres personnes de quelque manière que ce soit sans négocier une entente de licence avec la Division.

3.4 L'Utilisateur est le seul destinataire des codes de nom d'utilisateur et de mot de passe qui donnent accès au compte. L'Utilisateur est responsable de la sécurité du compte, et il ne peut donner un nom d'utilisateur et un mot de passe qu'à des employés désignés dont les noms apparaissent dans la section B de la présente entente.

4.0 Garantie restreinte

4.1 Même si on a pris soin d'assurer la meilleure qualité possible, il se glisse parfois des erreurs dans les Données numériques.

4.2 La Division n'est pas responsable des pertes ou dommages imputables de quelque manière que ce soit à l'utilisation des Données numériques fournies.

4.3 La Division ne garantit pas l'interprétation des Données numériques, que ce soit verbalement, électroniquement ou de quelque autre façon. La Division n'est pas responsable des résultats désirés non atteints par l'Utilisateur, de la corruption ou de la perte des données ou du logiciel, de la mauvaise interprétation des Données numériques, de toute conséquence ou perte subséquente ou dommage allégé par l'Utilisateur comme étant imputable à la fourniture des Données numériques.

5.0 Résiliation de l'entente

5.1 L'Utilisateur peut mettre fin à la présente entente en donnant un avis écrit au directeur de la Division deux semaines avant la date d'expiration.

5.2 La Division peut mettre fin à l'entente par avis écrit si l'Utilisateur viole l'entente et fait défaut de corriger la violation à la satisfaction de la Division dans les 30 jours qui suivent la mise à la poste de l'avis précisant la nature de la violation.

5.3 L'Utilisateur consent à ce que la Division ait le droit de révoquer le nom d'utilisateur et le mot de passe de tout Utilisateur qui, selon le directeur, a violé l'entente.

6.0 Entente indivisible

6.1 La présente entente est indivisible entre les parties et remplace toutes les ententes, arrangements, accords antérieurs, écrits ou verbaux, entre l'Utilisateur et la Division, qui se rapportent aux Données numériques ou qui lui sont accessoires.

7.0 Droit régissant les contrats

7.1 La présente entente sera régie et interprétée conformément aux lois de l'Île-du-Prince-Édouard et aux lois du Canada qui s'appliquent à l'Île-du-Prince-Édouard.

7.2 Imposition et registres des biens suspendra immédiatement le compte de l'Utilisateur qui viole la présente entente. Dans ce cas, Imposition et registres des biens donnera un avis écrit précisant la nature de la violation. Le compte sera réactivé si l'Utilisateur peut corriger la situation à la satisfaction d'Imposition et registres des biens.